Docusign Envelope ID: 0400C0E7-F6F7-8F85-81BA-74291646A870

ABECO SOLEIL
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 20 000 EUROS
5 CHEMIN DU VALLON
43000 LE PUY EN VELAY
518503289 RCS LE PUY EN VELAY

———

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DU 22 AVRIL 2026

Le 22 avril 2026,
A 14 heures,

Brigitte ALAIMO, agissant en qualité de Présidente de la société ABECO SOLEIL sus-désignée,

A pris les décisions suivantes relatives à la réalisation de la réduction de capital décidée par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2026.

La Présidente rappelle que l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16 mars 2026 a décidé une réduction du capital social de 60 000 euros par voie de remboursement d'une somme de 75 euros sur chaque action, sous la condition suspensive de l'absence d'oppositions ou du rejet de celles-ci par le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques.

La Présidente indique :

- que la réduction de capital n'étant pas motivée par des pertes, les créanciers sociaux ont disposé, dans les conditions prévues par la loi, d'un droit d'opposition,

- que le procès-verbal de ladite Assemblée a été déposé au Greffe du tribunal de commerce de LE PUY EN VELAY le 25 mars 2026, et que ce dépôt faisait courir le délai légal d'opposition,

- qu'à la date du 15 avril 2026, soit à l'expiration du délai de vingt jours fixé à l'article R. 225-152 du Code de commerce, aucune opposition n'a été faite dans le délai légal par un créancier antérieur au dépôt.

- que le Greffier du Tribunal de commerce a délivré le 16 avril 2026 un certificat de non-opposition.

En conséquence, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Mixte du 16 mars 2026, la Présidente :

- constate la réalisation de la condition suspensive dont ladite assemblée avait assorti sa décision,

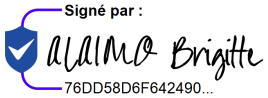
- constate en conséquence le caractère définitif de la réduction de capital ainsi décidée et de la modification corrélative des statuts,

- fixe ce jour, le jour à compter duquel les associés pourront se présenter au siège social pour obtenir le remboursement de 75 euros sur chaque action.

Docusign Envelope ID: 0400C0E7-F6F7-8F85-81BA-74291646A870

La Présidente donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Présidente.



Brigitte ALAIMO
Présidente

*De convention expresse valant convention sur la preuve, les Signataires sont convenus de signer électroniquement le présent acte conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par le biais du service DocuSign (**www.DocuSign.com**), les Signataires reconnaissent à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et confère date certaine à celle attribuée à la signature de cet acte par le service DocuSign (www.DocuSign.com).*